Agir pour le bon état de la nature dans les montagnes

France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (FNE AURA) est la fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous fédérons 268 associations et 70 000 citoyens adhérents engagés pour un monde vivable et vivant. Nous sommes agréés pour la protection de la nature depuis 1978 et reconnus d'utilité publique depuis 1984. FNE AURA est membre de FNE.
Aborder de manière transversale tous les thèmes concernant la nature en montagne ne tient pas dans un cahier de quatre pages. Certains sujets importants ne sont donc pas traités ici : l'eau avec la question des solidarités amont-aval sur les plans qualitatif et quantitatif, les zones humides, les activités extractives, la production d'énergie et l'industrie.

Les montagnes couvrent environ 30% du territoire métropolitain. Elles comprennent des milieux très divers par leur altitude, leur sol, leur morphologie, leur exposition, leur climat. L'histoire de leur occupation humaine, de l'agriculture et de l'industrie en marque les paysages.

Le relief, les risques dits naturels et les conditions climatiques limitent les surfaces constructibles ou utilisables pour les activités économiques. La biodiversité des montagnes s'en trouve en moyenne moins dégradée que celle du reste du territoire. De nombreuses espèces animales et végétales y ont trouvé refuge.

Ces avantages relatifs ne garantissent pas un état satisfaisant des milieux fragiles. Ils pâtissent notamment :

- du surpâturage et des plantations boisées monospécifiques peu favorables à la biodiversité,
- des coupures par l'urbanisation et par les infrastructures de transport,
- de la pression du tourisme hivernal et des stations de ski,
- de l'impact de la fréquentation estivale et des loisirs de plein air,
- des aménagements hydroélectriques et des installations industrielles.

Dans les prochaines décennies, le changement climatique, l'évolution de la population, des résidences secondaires et des loisirs et le développement du bois-énergie sont susceptibles de contraindre encore l'évolution de la biodiversité dans les montagnes.

Pour atteindre le bon état de la nature qui est l'objectif du plan de restauration, **nous proposons :**

- d'étendre et de diversifier les aires protégées dans lesquelles la nature se régénère seule,
- d'instaurer des rapports plus équilibrés entre les humains et les autres espèces naturelles dans les territoires ordinaires de montagne,
- de restaurer des espaces dégradés lorsque c'est nécessaire et d'anticiper les effets du changement climatique.

Les moyens consacrés jusqu'ici à la biodiversité ont sauvé quelques espèces emblématiques des montagnes. Ils n'ont cependant pas permis d'enrayer le recul de la biodiversité.

La réussite du plan nécessitera de mobiliser davantage :

- les moyens financiers et humains pour la connaissance des milieux, la conduite et la mise en œuvre des actions, la police de l'environnement ;
- les mesures d'accompagnement des acteurs auxquels on demande des efforts pour restaurer la nature, en particulier les agriculteurs, les forestiers et les territoires ;
- le courage et la persuasion pour appliquer des solutions diversifiées et parfois contraignantes.

Étendre et varier les surfaces bénéficiant de protections réglementaires

Avec les Parcs Nationaux de la Vanoise, des Écrins, du Mercantour, des Pyrénées et des Cévennes, les montagnes comptent des aires protégées emblématiques. Aussi positive soit-elle, l'image ne doit pas nous tromper.

Les cœurs de Parcs Nationaux et les autres aires qui bénéficient de protections fortes ont leur territoire réduit à des secteurs d'altitude. Leurs périmètres sont découpés pour éviter des espaces utilisés pour le ski, l'agriculture et l'élevage. Des espaces nécessaires à la vie de nombreuses espèces en sont exclus, comme souvent les forêts. Par ailleurs, d'autres territoires présentant une richesse équivalente ne sont pas protégés.

Les zones Natura 2000 correspondent sensiblement aux secteurs dont le bon état doit être atteint selon le règlement européen. Elles accueillent des espèces dont la préservation est un enjeu pour l'Union Européenne.

Le classement des sites au titre du code de l'environnement vise à conserver des paysages remarquables.

La trame verte et bleue, définie par les annexes des schémas régionaux d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADDET), recense des réservoirs de biodiversité et des corridors pour assurer les continuités. Elle n'a pas de valeur prescriptive.

Les obligations réelles environnementales (ORE) ou les sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR) ont été introduits récemment. Ces dispositifs contractuels portent sur des durées de 30 à 99 ans qui restent parfois insuffisantes pour la protection durable d'un milieu.

Nous préconisons :

- de compléter les aires réglementairement protégées comme la stratégie nationale en porte l'ambition ;
- de procéder aux classements promis dans les massifs du Chenaillet et de la Lauzière ;
- de varier les stratégies et les objectifs de restauration d'un espace à l'autre. Certains peuvent être laissés en évolution libre, d'autres placés en régénération ou réhabilités. La variété des modes d'action peut être source d'une diversité dans les résultats et profiter à la biodiversité ;
- de classer au titre des sites les grands cols des Alpes qui ne le sont pas encore (Lautaret, Galibier, Col Agnel, Col de Larche) ;
- de prévoir un dispositif d'évaluation puis de pérennisation des protections temporaires (ORE et SNCRR) pouvant déboucher sur des classements réglementaires.

Prendre soin de la biodiversité des espaces ordinaires de montagne

Les espaces non artificialisés mais sans statut particulier forment la majorité de la superficie des montagnes. Ils apportent la continuité entre les espaces remarquables. Ils abritent une biodiversité essentielle mais aussi des activités humaines et tout particulièrement agricoles et forestières. Des voies de communication les traversent. Dans ces espaces, les priorités doivent consister à

- favoriser une agriculture durable et le pastoralisme,
- promouvoir une gestion des forêts favorable à l'environnement,
- permettre une occupation et une fréquentation humaine respectueuses des milieux.

Arrêter l'artificialisation de l'espace

Au début du 19ème siècle, la population rurale croît partout rapidement dans les montagnes. La pression exercée par l'agriculture et la surexploitation des forêts est intense. Les mammifères herbivores sauvages, les loups, les lynx et les ours sont en forte diminution.

Depuis 1880, la baisse du nombre d'agriculteurs et l'exode rural l'emportent dans

tous les massifs sauf les Alpes. Les villages isolés des Pyrénées et du Massif Central perdent la moitié, voire les deux tiers de leur population. Certains hameaux sont abandonnés, les forêts progressent. Dans les Alpes du Nord, l'industrie puis le tourisme hivernal et la proximité des agglomérations alimentent une croissance soutenue.

Ici, la disparition des résidents permanents, là, la construction massive de logements touristiques ont fait croître la part des résidences secondaires et des logements vacants. Les 15 départements français où ils représentent plus de 30% des logements en 2022 sont tous des départements de montagne. Les prévisions à l'horizon 2050 prolongent ces tendances. Le télétravail et l'arrivée de « réfugiés climatiques » rendront plus attractifs les territoires voisins des grandes villes.

Nous préconisons :

- une application stricte de la loi Montagne et de l'objectif de Zéro artificialisation nette facilitée par la forte sous-occupation actuelle des logements ;
- une priorité donnée au rétablissement des continuités naturelles interrompues par les aménagements, l'industrie et les infrastructures de transport.

Maîtriser la fréquentation humaine des espaces naturels

Parcourir la montagne aide au développement personnel. C'est l'occasion de prendre conscience de l'importance de préserver la nature à laquelle nous appartenons. Il faut donc maintenir certains lieux accessibles à une fréquentation qui permette la découverte des milieux par tous. Cependant la fréquentation excessive dégrade les espaces fragiles et dérange les animaux. Un traitement différencié des espaces permet une réponse à cette contradiction :

- certains lieux emblématiques peuvent continuer à accueillir un public nombreux avec des aménagements spécifiques pour préserver les sols, limiter les stationnements et informer le public ;
- ailleurs, la fréquentation peut être maîtrisée tout en tenant compte des activités agricoles et forestières présentes ;
- enfin, dans les Réserves naturelles intégrales, la présence humaine est exceptionnelle, réservée aux scientifiques.

Nous préconisons :

- une régulation des flux par la difficulté d'accès et le nombre de places de stationnement ainsi que dans les hébergements d'altitude ;
- le classement en « voies vertes » de routes d'altitude avec la possibilité de circuler pour les piétons, les cyclistes et les riverains ;
- l'application systématique de l'interdiction de circuler aux véhicules motorisés en dehors des routes ouvertes à la circulation générale et, en cas de fréquentation trop importante, l'interdiction des cycles ;
- l'aménagement et le classement de certains sites pour un accueil organisé du grand public ;
- la création de nouvelles Réserves naturelles intégrales.

Promouvoir des pratiques durables en matière d'agriculture et de forêt

L'agriculture de montagne est associée à une image de produits de qualité et de préservation de l'environnement. Cependant, le surpâturage appauvrit les sols et épuise la végétation au détriment de la flore et de la faune sauvage. L'optimisation du rendement des forêts pour la production de bois et d'énergie conduit à des ensembles monospécifiques pauvres en biodiversité. Dans ces deux cas, des alternatives plus favorables existent au prix d'un rendement légèrement moindre.

Avec l'élévation des températures, certaines cultures de plaine s'étendront jusque sur des plateaux de moyenne montagne, notamment dans le Massif Central. Ces productions pourront aider au maintien de l'autonomie alimentaire de la France. Il est important que

les pratiques associées respectent l'environnement, en particulier en ne polluant pas les eaux qui s'écoulent vers les régions situées en aval.

Nous préconisons :

- d'établir des règles de pastoralisme et des pratiques forestières qui prennent mieux en compte l'environnement,
- de conditionner les aides publiques à de telles pratiques,
- de compenser avantageusement les coûts engendrés par les changements de pratiques nécessaires.

Accompagner la transition des stations de ski

Le changement climatique remet en question l'existence des stations de ski. Celles de basse altitude ont déjà fermé ou ne gardent qu'une activité très occasionnelle. Celles de moyenne altitude sont menacées à court terme. Seules celles qui disposent de domaines à haute altitude ont un avenir en tant que stations de ski.

La neige artificielle demande des conditions de froid tout au long de la saison qui ne seront bientôt plus remplies en deçà de 1500 mètres. Elle constitue une fuite en avant nuisible pour l'environnement par le stockage et l'utilisation de l'eau qui lui sont nécessaires.

Promouvoir des activités de loisirs sur toute l'année est souvent envisagé. Pistes de luge, location de quads, de cycles à moteur, fonctionnement permanent des remontées mécaniques font craindre l'évolution des stations vers des sortes de « Luna Park ».

Quelques stations de haute altitude resteront viables avec une évolution vers le haut de gamme. Leur clientèle les incitera à se développer vers des zones proches des glaciers où les milieux naturels sont particulièrement fragiles.

Nous préconisons :

- de démonter les remontées mécaniques devenues inutiles et de renaturer les pistes de ski et d'exploitation en utilisant des espèces et des savoir-faire locaux,
- de mettre en avant le respect de la nature dans les activités autres que de ski proposées dans les stations,
- d'envisager des opérations de requalification urbaine des stations de basse et de moyenne montagne,
- et nous sommes très réservés sur la création d'unités touristiques nouvelles (UTN), les exemples rencontrés au fil des années étant généralement dommageables à la nature.

Accompagner les effets directs du changement climatique

L'étagement de la végétation est un déterminant de la composition des écosystèmes montagnards. Dès 2050, l'augmentation des températures équivaudra à un décalage « vers le haut » de l'ordre de 300 mètres par rapport à la période 1970-2000. Les conditions de vie des espèces seront modifiées et de proche en proche, la composition des écosystèmes.

Des migrations locales pourront se produire spontanément, par exemple avec le déplacement de la limite entre les forêts et l'étage alpin. Elles seront lentes par rapport à l'évolution du climat. Les arbres dont le cycle de vie est long seront particulièrement affectés.

Le changement climatique s'accompagnera aussi d'une plus grande fréquence des incendies et d'une extension vers le nord et en altitude des zones menacées.

Nous préconisons :

- de réduire la fragmentation des espaces pour faciliter la migration des espèces,
- d'adapter la prévention des incendies à l'augmentation et à l'extension considérables du risque,
- d'anticiper les évolutions climatiques en adaptant les objectifs de gestion des différentes zones.